

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

5.00 crédits	30.0 h	Q2
--------------	--------	----

Enseignants	Willems Geoffrey ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<p>Ce cours tend à intégrer l'enseignement du droit de la personne et de la famille dans une réflexion générale, de type socio-politique, sur les rôles respectifs dévolus, dans la société contemporaine, à l'individu, à la famille et à l'État (ou à la société civile), lorsqu'il s'agit de déterminer les normes de la vie privée et familiale des individus.</p> <p>Le cours propose une approche interdisciplinaire dans le cadre de laquelle le droit de la personne et de la famille est envisagé à la lumière de différentes sciences humaines non juridiques (psychologie, philosophie, sociologie, histoire, anthropologie). Dans le cadre d'une telle approche, les règles de du droit de la personne et de la famille seront mises au regard de textes ressortissant à ces différentes disciplines (Françoise Héritier, Paul Veyne, Claude Lévi-Strauss, etc.).</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Maîtriser et appliquer</p> <p>Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement.</p> <p>2</p> <p>2.2. Connaître et comprendre l'influence qu'ont certaines normes et institutions européennes et internationales sur ces différentes branches du droit.</p> <p>Expliquer et convaincre</p> <p>Passer aisément de la règle aux faits et inversement lors d'une discussion, communiquer de manière claire, précise, structurée et argumentée le fruit d'une recherche et le résultat d'une analyse juridiques et produire une étude juridique, dans le respect le plus absolu des règles gouvernant la production scientifique.</p> <p>3</p> <p>3.2. Exprimer à haute voix, de manière vivante, structurée et argumentée le contenu d'un savoir, le fruit d'une recherche ou le résultat d'une analyse juridique dans un français clair et précis dont le registre est adapté au contexte et aux qualités des interlocuteurs [exposé, entretien, conversation, plaidoyer, etc.] et être capable d'en faire de même, par écrit, dans le respect de l'échéance assignée.</p> <p>Réfléchir et participer</p> <p>Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange.</p> <p>4</p> <p>4.3. Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.</p> <p>S'interroger et s'impliquer</p> <p>S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit.</p> <p>5</p> <p>5.1. Comprendre le caractère relatif, dans le temps et dans l'espace, d'une solution juridique, et ainsi s'interroger sur la pertinence des choix qu'elle véhicule.</p> <p>5.3. A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens.</p> <p>5.4. Identifier et promouvoir les valeurs éthiques et sociales fondatrices du droit et de la justice, ainsi que se garder de toute forme d'instrumentalisation.</p>

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>Les étudiant.e.s seront évalués par le biais d'un examen oral à livre fermé organisé durant la session de juin. Cet examen inclura une présentation personnelle conforme aux exigences spécifiées dans le vade-mecum du cours. Il pourra inclure la réalisation, durant le temps de préparation, d'une prestation écrite courte.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>Le cours met véritablement en exergue l'approche interdisciplinaire du droit de la personne et de la famille. Il est dispensé en auditoire et articule des exposés magistraux et des échanges interactifs entre les enseignants et les étudiants. Pour que ces échanges puissent être de qualité, les étudiants seront parfois invités à visionner une vidéo, à lire un texte non-juridique ou juridique préalablement au cours. Le cours accueille au demeurant plusieurs invités qui viennent apporter aux étudiants leur éclairage de spécialistes d'une science humaine non-juridique ou viennent exposer aux étudiants les spécificités de l'approche juridique de la vie privée et de la vie familiale dans d'autres ordres juridiques à propos desquels ils ont une expertise particulière.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Ce cours tend à intégrer l'enseignement du droit de la personne et de la famille dans une réflexion générale, de type socio-politique, sur les rôles respectifs dévolus, dans la société contemporaine, à l'individu, à la famille et à l'Etat (ou à la société civile), lorsqu'il s'agit de déterminer les normes de la vie privée et familiale des individus. Le cours propose une approche interdisciplinaire dans le cadre de laquelle le droit de la personne et de la famille est envisagé à la lumière de différentes sciences humaines non juridiques (psychologie, philosophie, sociologie, histoire, anthropologie). Dans le cadre d'une telle approche, les règles de du droit de la personne et de la famille seront mises au regard de textes ressortissant à ces différentes disciplines (Françoise Héritier, Paul Veyne, Claude Lévi-Strauss, etc.).</p>
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Des notes de cours et des Power Points sont mis à disposition des étudiants pour chaque cours. Les lectures sont aussi mises à leur disposition via Moodle.</p>
<p>Faculté ou entité en charge:</p>	<p>BUDR</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en anthropologie	ANTR2M	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en communication	CORP2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en sciences de la famille et de la sexualité	SEX2M	5		
Master [120] en sciences et technologies de l'information et de la communication	STIC2M	5		
Master [120] en histoire	HIST2M	5		
Master de spécialisation en études de genre	GENR2MC	5		
Master [120] en sciences psychologiques	PSY2M	5		
Master [120] en éthique	ETHI2M	5		
Master [120] en philosophie	FILO2M	5		
Master [120] en journalisme	EJL2M	5		
Master [120] en criminologie [Double diplôme UCLouvain - uOttawa]	CRIM2M	6		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRLN2M	5		